

FICHE 8

RYTHMES SCOLAIRES



1. LA SITUATION

Luc Chatel a installé le 7 juin 2010 le comité de pilotage de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires.

Cette conférence devait aborder la question de l'équilibre entre le temps de l'école, le temps de repos, les vacances, les activités sportives et culturelles. L'objectif annoncé était de revoir les rythmes scolaires dans l'intérêt des élèves des premier et second degrés.

Le ministre a par ailleurs imposé en 2010-2011 l'expérimentation d'un nouveau rythme dans 124 collèges et lycées avec cours le matin, activités sportives et culturelles l'après-midi.

Des débats publics et consultations ont eu lieu dans toute la France.

Le comité de pilotage a remis sa synthèse au ministre le 4 juillet dernier et propose notamment le raccourcissement de deux semaines des vacances d'été, assorti d'un zonage comprenant une plage de vacances commune du 13 juillet au 16 août.

Une réforme serait mise en place dès la rentrée 2013. Le ministre en a tracé les contours :

- mieux répartir le volume horaire annuel de cours sur l'ensemble de l'année et ne pas l'alourdir ;

- généraliser l'accompagnement personnalisé ;
- mieux équilibrer le temps de l'enfant, le temps de l'école et le temps de la famille.

Une consultation des « partenaires de l'école » serait organisée dès la rentrée scolaire 2011 avec une annonce des orientations à l'automne.

2. L'ANALYSE DU SNES

La question des rythmes scolaires concerne l'ensemble du système éducatif, son organisation et ses missions : elle nécessite donc que tous les acteurs de la formation s'en emparent.

Or, les entrées ministérielles dans ce débat sont considérablement réduites depuis l'an dernier. Seules certaines données sont mises en avant : des journées trop longues générant fatigue et stress, un nombre de jours de classe parmi les plus bas en Europe, un nombre d'heures de cours supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE...

D'autres, primordiales, sont soigneusement occultées : quelle scolarité obligatoire pour transmettre quelle culture commune, quels contenus, quelles pratiques pédagogiques ?

L'idée sous-jacente est toujours qu'il faudrait « moins d'école » et dans le même temps les pressions économiques, budgétaires, les demandes de certaines familles, peuvent conduire à une simple diminution du temps scolaire accompagnée d'un renvoi à l'extérieur de toutes les activités culturelles, sportives, artistiques, voire des enseignements d'EPS, d'arts plastiques, d'éducation musicale.

Il y a un risque d'amalgame entre les activités de l'accompagnement éducatif et les activités mises en place dans le cadre de l'expérimentation des rythmes scolaires puisqu'elles portent sur les mêmes domaines : sport, arts, soutien, et que tout est rémunéré en heures supplémentaires.

Il y a un risque d'assimiler enseignements et activités. Lorsque le ministère évoque le sport, les arts, l'éducation artistique, on ne sait pas s'il s'agit d'enseignements ou d'activités.

L'idée archaïque de placer les enseignements dits « intellectuels » le matin et les enseignements et activités sportives et artistiques l'après-midi n'est pas portée par les chronobiologistes.

L'Allemagne, qui a longtemps proposé cette organisation du temps scolaire, s'en détache d'ailleurs fortement depuis plusieurs années.

Concernant le nombre d'heures de cours dans les autres pays d'Europe, qui serait moins important qu'en France, comparons ce qui est comparable : dans certains pays européens, le sport et les arts ne relèvent pas d'enseignements obligatoires au collège, ni optionnels au

3. LES REVENDICATIONS DU SNES

Le SNES considère nécessaire de prendre en compte l'ensemble des rythmes de vie dans la société et le temps global de l'élève ; à cet effet, il **REGRETTE QUE SOIT ÉVACUÉE LA RÉFLEXION SUR LES CONDITIONS D'ÉTUDE DES ÉLÈVES**, l'encadrement, l'alternance des activités et des modalités pédagogiques aptes à mobiliser les élèves.

Limiter la réflexion à la durée de la journée scolaire sans travailler sur l'organisation de la semaine et se focaliser sur le raccourcissement des vacances d'été est très réducteur et occulte d'autres questions essentielles.

Le SNES entend bien peser dans les négociations promises par le ministre pour **ÉLARGIR LE CADRE DE LA DISCUSSION** et **S'OPPOSERA À CET ALLONGEMENT DE L'ANNÉE SCOLAIRE** qui se traduira par à un alourdissement du temps et de la charge de travail des personnels.